

ABONNEMENT.

SAUMUR. Du an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste... 35 cent. On s'abonne... Chez tous les Libraires... A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 50 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

2 Janvier 1877.

Chronique générale.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Dernière séance de 1876 (samedi 30 décembre).

Les tribunes sont à peu près vides, les couloirs silencieux. Quelques rares députés sont à leur banc. A la monotonie qui transpire de ce silence et de ce vide, M. Pascal Duprat donne une voix qui y ajoute encore. Il demande au gouvernement s'il ne serait pas disposé à venir en aide aux petites compagnies de chemins de fer, qui sont sur le point de périr.

M. Christophle, ministre des travaux publics, répond automatiquement qu'il étudie la question, qu'il a un projet de fusion dans la tête dont il attend de grands résultats.

Mais en attendant cette fusion, que ferez-vous pour les petites compagnies? Leur ferez-vous des avances? demande M. Pascal Duprat.

Des avances, ce mot réveille M. le ministre des finances, qui déclare nettement qu'il ne fait pas compter là-dessus.

La Chambre, ou plutôt ce qui reste de la Chambre, confiante dans le projet de fusion du ministre des travaux publics, adopte l'ordre du jour pur et simple; après quoi M. Grévy déclare, avec sa lenteur habituelle, que la session extraordinaire est close et que la session de 1877 commencera le 9 janvier.

MM. de Belcastel et Chesnelong ont voulu, comme catholiques, expliquer, au nom de plusieurs de leurs amis et en leur propre nom, leur dernier vote sur l'ensemble du budget.

Ces deux honorables sénateurs, éprouvant le besoin de se justifier aux yeux des

catholiques, ont adressé leurs explications au Monde et à l'Univers. Nous reproduisons la lettre qu'ils ont envoyée à ces deux journaux, bien qu'elle n'ait aucune importance politique et qu'elle touche exclusivement à une question personnelle.

Versailles, 30 décembre.

Monsieur le directeur,

Interprète des sentiments de plusieurs de nos amis, nous venons, en leur nom et au nôtre, vous prier de vouloir bien insérer dans vos colonnes la déclaration suivante:

Après avoir voté contre certains articles de la loi de finances qui blessaient profondément nos sentiments catholiques, nous réservant de poursuivre à l'avenir une réparation nécessaire, nous avons gardé le vote de l'ensemble du budget comme un devoir qui s'imposait à notre patriotisme.

Veillez agréer, monsieur le directeur, l'expression de nos sentiments de haute considération.

G. de BELCASTEL, CH. CHESNELONG, sénateur, sénateur.

Nous croyons qu'il serait plus facile d'expliquer le vote sur l'ensemble du budget par des considérations d'ordre politique que par l'affirmation pure et simple du patriotisme catholique. Cette appréciation nous paraît justifiée par l'Univers, qui publie les réflexions suivantes:

La grande lutte des deux Chambres s'est terminée, non pas même par un compromis, comme on pouvait s'y attendre, mais par une reculade réciproque, laissant planer l'équivoque sur la question de principe et sacrifiant les intérêts en cause.

Ajournement du conflit, acte d'hostilité contre l'Église, votes incomplets, dangereux, sans franchise sur les points que l'on a touchés; voilà le couronnement de la session. C'est très-parlementaire!

L'Univers avertit encore les catholiques, avec une extrême énergie de paroles, que les

conservateurs sont une « espèce craintive, irrésolue, paresseuse, qui de concession en concession se laisse tout enlever. »

Le jugement est cruel; mais hâtons-nous d'ajouter que si MM. de Belcastel et Chesnelong doivent subir un langage aussi sévère, ils pourront trouver quelque compensation dans le langage précis et ferme de l'honorable M. Pouyer-Quertier qui, après avoir puissamment contribué à établir le droit du Sénat en matière budgétaire, a su faire des réserves très-politiques et suffisantes, croyons-nous, pour permettre au Sénat de compléter, s'il le veut, son œuvre de réparation.

Le Sénat aura-t-il cette volonté? C'est ce que l'avenir nous apprendra.

Tous les préfets ont été invités à donner les ordres nécessaires pour faire surveiller la régularité de la révision des listes électorales dans leurs départements.

D'un relevé de chiffres provenant d'une statistique de tous les comptables des deniers publics et des grands établissements de France, il résulte qu'il y a en France cinq milliards deux cents millions d'argent inactif faute d'emploi, par conséquent dans l'attente d'un placement.

Si, à ce chiffre, on ajoute le milliard huit cents millions qui se trouvent dans les caisses de la Banque de France, on voit qu'il y a en France sept milliards en numéraire complètement inactifs.

Or, pour peu qu'on réfléchisse que, dans le monde entier, il n'y a que quarante-deux milliards de numéraire, on se rendra aisément compte que notre pays est un des plus riches du monde.

La session ordinaire paraît dès maintenant devoir s'ouvrir par la présentation d'un projet de loi réformant une partie de notre administration judiciaire. Ce projet de loi,

qui est terminé, émane exclusivement de la gauche.

M. Jules Simon a cessé de participer à la direction politique du journal le Siècle, le jour même de son entrée au ministère.

Nous apprenons que le gouvernement italien a fait refuser à Rochefort l'autorisation de venir se fixer en Italie.

Par décision du Président de la République, la peine de mort a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité pour les condamnés suivants: Louis Massé, marin, condamné à mort par la cour d'assises de Saintes, pour vol et incendie; Dufays, condamné à mort par la cour d'assises de Seine-et-Oise, le 15 novembre, pour assassinat de la femme Chenier, sa bienfaitrice; Marie Brard, condamné à mort par la cour d'assises de la Seine-Inférieure, pour crime d'empoisonnement sur son père.

Avant de prendre une décision sur les propositions de la conférence, le gouvernement ottoman vient de publier une Note officielle pour annoncer qu'il entend se libérer vis-à-vis de ses créanciers.

Le décret du 6 octobre 1875, qui avait proclamé la banqueroute, est abrogé.

Les porteurs de fonds turcs apprendront cette nouvelle avec joie; mais, au risque de troubler leur satisfaction, nous nous permettrons de douter, non pas de la bonne volonté de la Porte, mais de ses moyens d'acquiescer sa dette.

Si la Turquie, en 1875, n'avait pas d'argent pour le service de ses rentes, comment en aurait-elle aujourd'hui, après les dépenses énormes qu'ont nécessitées ses armements?

Si elle peut réellement payer à cette

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ESCLAVE ROMAIN.

(Suite.)

Cependant Arvins n'avait point tardé à se faire remarquer par son exactitude à exécuter tout ce qui lui était ordonné.

Le zèle que d'autres faisaient voir par crainte, il le montrait, lui, par fierté.

Sentant l'impossibilité de la résistance, il y avait renoncé dès le premier instant, et s'était décidé à aller au-delà de tout ce qui serait exigé de lui.

Il évitait ainsi les réprimandes ou les châtiments qui lui eussent plus cruellement rappelé sa servitude, et son obéissance même avait l'air d'une libre soumission.

Cette bonne volonté lui valut la faveur de l'intendant, et le conducteur des Rheda étant mort, Arvins fut choisi pour le remplacer.

Cependant Corvinus n'avait quitté Rome que par

ennui; lassé de fêtes, de luxe et de bruit, il s'était imaginé que la solitude serait pour lui une agréable nouveauté.

Il avait même voulu tenter un essai fort à la mode parmi les beaux de Rome, et il s'était fait arranger, dans sa splendide villa, un de ces appartements tapissés de nattes, et à peine meublés, que l'on appelait la chambre du pauvre.

Il s'y était confiné quelques jours avec un seul esclave, se nourrissant de pois chiches et de radis qu'on lui servait dans des plats de terre sabine, et qu'il mangeait assis sur une escabelle à trois pieds.

Mais cette vie frugale ne tarda point à le fatiguer.

Le repos de la campagne lui avait fait regretter la tumulte de la ville, et, renonçant aux plaisirs champêtres tant vantés par les poètes citadins, il donna ordre de retourner à Rome sans attendre la froide saison.

Les nouvelles fonctions d'Arvins l'obligeaient à suivre son maître dans les promenades en char, qu'il faisait chaque jour hors de la ville.

La voie Appienne, toute bordée de tombeaux, d'arbres et de statues funéraires, était alors le rendez-vous de la société la plus élégante.

On y trouvait les femmes célèbres par leur beauté, leur richesse ou leur coquetterie; les sénateurs enrichis par leurs délations, les capteurs de testaments et les affranchis devenus les favoris de

l'empereur; enfin les descendants de ces chevaliers dont la mollesse avait déshonoré le nom de trossules donné à leurs ancêtres après la prise d'une ville d'Etrurie (Trossila).

Un jour qu'Arvins avait suivi son maître comme de coutume, un embarras força les Numides qui précédaient le char à s'arrêter.

C'était Métella, la célèbre matrone, qui passait, précédée et suivie d'un peuple entier d'esclaves.

Elle était à demi étendue dans une litière, le coude gauche appuyé sur un coussin de laine des Gaules, la tête ornée d'un voile si léger que chaque souffle du vent semblait près de l'emporter, et ses cheveux noirs ruisselants de perles fines.

Pour combattre la chaleur qui était accablante, elle tenait à chaque main une boule de cristal, et autour de son cou découvert s'enlaçait un serpent apprivoisé.

Deux coureurs africains, portant une ceinture de toile d'Égypte, d'une blancheur éclatante, et des bracelets d'argent, précédaient sa litière.

Ils étaient suivis d'une jeune esclave qui ombrageait le visage de Métella avec une palme ornée de plumes de paon et fixée au bout d'un roseau des Indes; à côté, marchaient des Liburniens portant un marche-pied incrusté d'ivoire pour descendre de la litière; enfin, derrière venaient près de cent esclaves richement vêtus.

Après avoir regardé un instant ce splendide cor-

tège, Arvins détourna les yeux avec indifférence.

Depuis qu'il fréquentait la voie Appienne, l'habitude l'avait blasé sur les prodiges du luxe romain.

Les esclaves formant la suite de la matrone étaient déjà passés presque tous, et les Numides de Corvinus avaient repris leur course; le jeune Arvins allait les suivre, lorsqu'un cri se fit entendre à quelques pas.

Arvins détourna vivement la tête: une femme s'était séparée du cortège de Métella, et tendait les bras vers lui.

— Ma mère! s'écria l'enfant en laissant tomber les rênes.

Les mules ne se sentant plus retenues partirent au galop.

Arvins s'élança vainement pour les retenir; tous ses efforts ne firent qu'accélérer leur course.

Enfin, désespérant de ressaisir les guides, il s'élança hors du char et regarda autour de lui.

Il était déjà loin de l'endroit où il avait aperçu Norva.

Il courut pour la rejoindre; mais des cavaliers qui cherchaient à se dépasser, et de nouveaux cortèges l'arrêtèrent.

L'enfant éperdu se précipita entre les chevaux et les équipages, recevant des coups et des injures sans s'en apercevoir.

Il parcourut la voie Appienne jusqu'aux portes;

heure, elle le pouvait mieux l'an passé, et sa banqueroute aurait donc été décrétée avec une mauvaise foi insigne pour tromper ses créanciers ? Et alors comment se fier à sa parole ?

On dira que si elle ne peut pas immédiatement tenir ses engagements, elle prendra plus tard les mesures nécessaires ; que sa fameuse Constitution, qui doit lui ouvrir une nouvelle ère de prospérité, lui créera aussi des ressources inattendues ; que ses Chambres voteront des fonds, sauf à les trouver où l'on pourra.

Nous laissons les porteurs de rentes voir si la parole de la Turquie leur offre quelque crédit, et s'ils ont à attendre le solde que le décret de banqueroute leur a fait perdre.

Quant aux nouvelles de la conférence, nous devons être très-réservés. Nous voyons tous les journaux anglais et allemands les accueillir avec méfiance ; et leurs contradictions perpétuelles nous rendent à leur égard d'un scepticisme absolu. Nous attendons des faits précis pour pouvoir juger de la situation.

Ainsi, nous savons maintenant que la démarche du marquis de Salisbury auprès du sultan n'a pas eu le caractère comminatoire que les dépêches de l'Agence Havas nous annonçaient. Il y a eu remontrance, il y a eu pression, il y a eu même protestation au sein de la conférence contre le rapport fantastique de Savfet-Pacha ; mais enfin lord Salisbury n'est pas allé jusqu'à une menace de rupture diplomatique.

Nous en trouvons la preuve dans ce fait, que les diplomates acceptent de discuter encore les modifications que la Porte pourrait demander à leurs propositions, pourvu qu'ils y trouvent des garanties suffisantes équivalentes à celles qu'ils exigent, et que leur programme soit maintenu dans ses dispositions essentielles.

UNE NOUVELLE INVENTION DE M. KRUPP.

La maison Krupp vient de signaler par une nouvelle invention. Il s'agit de la cuirasse appliquée aux canons.

Au tour de la tête du canon (chaque canon peut être adapté à cet effet) est vissé un collier qui s'engage dans une plaque de cuirasse. Les tourillons de la pièce reposent sur un simple affût en fer, muni de roues qui glissent sur des bandes circulaires. L'épaisseur de la cuirasse dépend en principe du calibre du canon.

En principe, l'inventeur n'a eu en vue que les canons de place, on a étendu les essais au canon de campagne de 8<sup>e</sup>. 7.

Avec le canon adapté ad hoc, on a tiré 207 coups avec une charge de 4 kil. 506 et des projectiles de 6 kil. 800, sans que la plaque de cuirasse ni les roues aient souffert ; le pas de vis n'avait pas souffert davantage.

Avec cet engin on peut soutenir un tir rapide, impossible à obtenir avec les autres systèmes. Ainsi on a pu tirer 60 coups en 25 minutes.

La portée de cette invention est considérable. Le but offert à l'attaque par les em-

brasures est réduit à son minimum ; les hommes sont complètement abrités contre les obus. Le service, singulièrement facilité par la stabilité du canon, n'exige plus qu'un personnel réduit ; la plate-forme peut être diminuée.

Pour les canons employés dans les casemates, cette invention a une signification toute particulière. Après quelques coups, la fumée rendait les casemates intenable, et il fallait avoir recours à des procédés spéciaux de construction ; avec la nouvelle invention, la fumée ne peut plus pénétrer.

On doit prochainement faire de vastes essais avec les canons de 15<sup>e</sup>, et inversement contre des canons cuirassés, pour déterminer quelle chance reste à l'attaque de démonter un canon si bien protégé.

## Etranger.

On écrit de Constantinople :

« Il a d'abord été question de prolonger l'armistice jusqu'au 15 janvier seulement ; mais, d'après les amendements proposés par la Porte, cette prolongation a été reculée jusqu'au 1<sup>er</sup> mars. »

Constantinople, 31 décembre.

Le concours des ulémas est acquis à la mise en pratique réellement sérieuse de la nouvelle constitution.

Le nouveau code fondamental turc paraît se prêter à une application réellement efficace.

D'après les dépêches reçues par le plénipotentiaire allemand, le grand chancelier approuverait la nouvelle constitution.

On considère ici, comme gage de la paix, la mauvaise condition dans laquelle se trouve, d'après les renseignements reçus par Midhat-Pacha, l'armée russe du Sud.

Vienne, 30 décembre.

Hier soir, tous les plénipotentiaires se sont réunis en conférence particulière avant la conférence plénière. Le grand vizir et le ministre des affaires étrangères turcs ont été appelés à discuter leurs contrepropositions avec les représentants des puissances.

Sur ces contrepropositions, onze articles ont été acceptés par les plénipotentiaires qui sont tombés d'accord sur leur rédaction.

Sur les autres articles, la discussion qui s'en est suivie a été des plus vives et s'est prolongée jusqu'après minuit.

Une des questions qui ont donné lieu à des dissentiments plus marqués est celle qui consiste dans la garantie réelle que les deux chambres ottomanes peuvent offrir à l'Europe.

La plupart des représentants des puissances sont tombés d'accord pour considérer cette garantie comme inefficace et insuffisante.

Vienne, 31 décembre.

La réunion de la conférence plénière, fort agitée comme discussion, a été presque nulle comme résultat.

Plusieurs des plénipotentiaires ayant reçu des instructions toutes nouvelles et spéciales en prévision des éventualités qui pourraient se produire, aucune entente ne s'est produite et tout porte à croire que ce désaccord ne fera que s'accroître dans la prochaine réunion plénière.

Londres, 31 décembre.

Le conseil des ministres s'est réuni hier et a rédigé de nouvelles instructions qui ont été immédiatement adressées au marquis de Salisbury.

Ces instructions ordonnent au plénipotentiaire anglais d'avoir à abandonner la politique par trop turque de Henri sir Elliott pour en adopter une nouvelle, toute de conciliation et nullement de combat.

## LA CONSPIRATION DE SAINT-PETERSBOURG.

Des lettres de Saint-Petersbourg contiennent des détails inédits et du plus vif intérêt sur l'affaire de Notre-Dame-de-Kazan. Les agences télégraphiques n'ont donné au public qu'un aperçu incomplet de cet épisode insurrectionnel. Les cris de : Vive la Commune ! A bas l'empereur ! Mort aux tyrans ! ont été proférés au centre même de la capitale russe, à quelques cents mètres du palais impérial, par une température de 29 degrés au-dessous de zéro. Il y a eu des morts et des blessés par suite de la répression de la police, qui a vigoureusement agi.

Voici la lettre écrite de Saint-Petersbourg à la Patrie :

« Lundi, pendant qu'on célébrait le service divin à Notre-Dame-de-Kazan, un certain nombre de jeunes gens des deux sexes firent irruption dans l'église et s'y livrèrent à des excentricités que n'eût pas désapprouvées Raoul Rigault, l'ennemi intime du « nommé Dieu ». Les saintes images furent brisées, lacérées, profanées, foulées aux pieds ; la voix du prêtre qui officiait fut étouffée par des cris et des chants obscènes. Pendant ce temps-là, un Anglais, venu avec sa femme et ses deux filles pour visiter la capitale de la Russie, notait gravement sur son calepin les divers incidents auxquels il assistait et les inscrivait avec le plus grand calme sous cette rubrique : Une messe sous le rite grec. »

« Vers midi, jugeant sans doute qu'ils avaient donné au « surnommé Dieu » une suffisante assurance de leur parfait mépris, les jeunes iconoclastes sortirent en foule de l'édifice sacré et se répandirent sur la place de Kazan. »

« Là, au nombre d'environ deux cents, ils formèrent le cercle et parurent un instant se concerter. Tout à coup, on vit flotter au-dessus de leurs têtes un drapeau rouge, porté par un jeune enfant. Et aussitôt un formidable hurrah acclama les mots écrits en lettres blanches sur la loque sinistre : « Vive la terre et la liberté ! »

« En face, de l'autre côté de la Perspective, la foule des passants restait silencieuse,

immobile, stupide. Elle semblait ne rien comprendre.

« Mais bientôt le doute ne fut plus possible. On n'avait pas affaire à des ivrognes tapageurs, mais à des émeutiers, à des révolutionnaires. Au cri : « Vive la terre et la liberté ! » en succédèrent d'autres : « Vive la Commune ! A bas l'empereur ! Mort aux tyrans ! » C'était complet. »

« Les sergents de ville jugèrent alors que la petite fête avait assez duré, car ils marchèrent droit aux émeutiers sans attendre les renforts qui arrivaient au pas de course. Ils furent accueillis à coups de couteau. Les bourgeois, témoins de ce combat inégal, prirent fait et cause, *mirabile visu* ! pour les agents de l'ordre et permirent ainsi aux gendarmes de venir à la rescousse avant que le dernier garde municipal ne fût massacré. »

« Enfin force resta à la loi. Les jeunes communaux furent conduits sous bonne escorte au poste le plus voisin, les morts et les blessés furent transportés à bras dans les maisons environnantes. Mais le sang qui rougissait la neige montrait que la bataille avait été chaude. »

« La scène qu'on vient de lire s'est passée au centre même de Saint-Petersbourg, à cent cinquante mètres de la préfecture, à cinq cents pas du palais d'hiver. Elle a duré plus d'une heure. »

« Pendant qu'avaient lieu ces regrettables excès, le thermomètre marquait 29 degrés au-dessous de zéro. Il serait donc difficile de les attribuer à l'influence du soleil ou même à l'élévation de la température. »

« Un mot maintenant sur les acteurs du drame. Ce sont pour la plupart des étudiants et des étudiantes de l'Académie médico-chirurgicale, des Esculapes futurs et des Latines en expectative. Adeptes fervents de Littré et de Darwin, ces aimables jeunes gens préudent aux austères devoirs de leur profession par l'application des théories les plus folâtres, par l'amour libre, le concubinage et la promiscuité. Croupissant dans la malpropreté physique et morale, ivrés d'envie, gagnés de socialisme et de nihilisme, uniquement préoccupés de renverser le gouvernement qui leur donne du pain, ils semblent destinés à jouer dans la société russe et son profit le rôle de ces flotes que les Spartiates enivraient pour dégoûter leurs fils de la débauche. »

« Les auteurs de la manifestation de lundi dernier s'étaient réunis, disent-ils, pour émettre sur leurs malheureux frères exilés en Sibérie. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Le premier jour de l'an 1877 a été favorisé par un temps magnifique. Température véritablement printanière et telle qu'on pourrait la souhaiter pour le mois de mai. Aussi les promeneurs ont-ils été nombreux hier et ont-ils donné une grande animation.

Ses ennuis d'un moment, ses impatiences, ses caprices, se manifestaient toujours par quelque punition qu'elle infligeait à ceux qui la servaient.

Elle trouvait alors une sorte de volupté farouche à les voir souffrir sous ses yeux. A la plus légère négligence, elle les forçait de se mettre à genoux et de se gonfler la joue, afin qu'elle eût plus de facilité à les frapper au visage.

Morgan, acheté par elle en même temps que Norva, avait déjà passé trois fois par les laniers pour avoir refusé de se soumettre à cette humiliation.

(La suite au prochain numéro.)

## Théâtre de Saumur.

TRouPE DU GRAND-Théâtre d'Angers, sous la DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

MARDI 2 janvier 1877.

Dernière représentation de

## La Fille de M<sup>me</sup> Angot

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Clairville, Siraudin et Koning, musique de Ch. LECOCQ.

M<sup>lle</sup> ALICE DE SOOR, artiste des théâtres de Rouen et du Havre, remplira le rôle de M<sup>lle</sup> Langue.

Bureaux à 7 h. 3/4 ; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M<sup>me</sup> Thuau, rue de la Comédie.

mais ce fut en vain !...

« Metella était entrée à Rome avec sa suite. »

« Arvins eut d'abord un mouvement de désespoir impossible à dire. »

Cependant il se rassura bientôt en songeant qu'il lui serait facile de retrouver Norva, puisqu'il avait entendu prononcer le nom de sa maîtresse.

Il délibérait déjà sur les moyens de connaître la demeure de Metella, lorsqu'un des coureurs de Corvinus le rejoignit et lui ordonna de venir reprendre les rênes du char.

« Arvins obéit après un moment d'hésitation. »

Le jeune patricien, qui avait été forcé d'attendre, ne lui adressa aucun reproche ; mais à peine fut-il de retour qu'il fit signe à son intendant, Arvins bien comprit la signification qu'en voyant paraître avec la fourche l'esclave chargé du supplice.

« Il poussa une exclamation de surprise et devint pâle. »

« Le correcteur sourit. »

« Eh bien ! petit, dit-il, tu m'arrives donc enfin ? Tu n'es bien difficilement décidé à faire ma connaissance ?... Du reste, le maître est trop bon ; il se contente de plaisanter avec toi. Par Hercule ! si tu avais été l'esclave d'un affranchi, il t'eût fait manger aux lamproies. »

En parlant ainsi, le correcteur avait fixé la fourche à la poitrine et aux épaules d'Arvins ; il attachait ses bras aux deux extrémités qui dépassaient, et

enchaina l'enfant à un poteau placé près de l'entrée.

Le regardant alors avec un rire féroce :

« Te voilà en excellente position pour prendre l'air, dit-il ; la nuit va venir, tu pourras étudier les étoiles. »

« A ces mots, il fit un signe d'adieu à Arvins, et disparut. »

Celui-ci avait gardé le silence : son corps était resté droit, sa tête fièrement levée, ses regards dédaigneux ; mais au fond de son cœur grondait un orage de douleur et de colère.

Dans ce moment, il eût accepté tous les supplices avec joie, à condition de les voir partagés par Corvinus.

Le souvenir de sa mère venait encore augmenter sa rage. Sans le châtimeur honteux qui lui était infligé, il l'aurait déjà retrouvée ; il la serrerait maintenant dans ses bras. Elle l'attendait sans doute, et accusait peut-être son retard !

Il était tout entier à son désespoir, lorsqu'il entendit son nom répété à quelques pas.

Tout son sang s'arrêta ! Il avait cru reconnaître cette voix !

« Il détourna la tête... Une femme s'élança vers lui ; c'était Norva ! »

Arvins fut un moment sans rien voir, sans rien entendre, et comme évanoui de joie dans les bras de sa mère ! Jamais si grande émotion n'avait remué ce jeune cœur.

Quant à Norva, elle était folle de bonheur ; elle riait et sanglotait à la fois ; battant des mains comme un enfant, et couvrant son fils de baisers.

Ce premier délire de tendresse apaisé, Arvins fit connaître le motif du châtimeur qu'il subissait ; en apprenant qu'elle en était la cause involontaire, la pauvre mère recommença ses caresses et ses pleurs.

L'enfant s'efforça de la consoler.

La joie de la voir avait complètement éteint son indignation ; il ne songeait plus à la fourche ni aux chaînes qui le garrottaient ; il eût consenti à demeurer ainsi pendant sa vie entière, pourvu qu'il pût voir près de lui sa mère et recevoir ses embrassements.

Norva s'assit à ses pieds et lui raconta, à son tour, comment, après avoir appris le nom et la demeure de son maître, elle avait fui de chez Metella sans songer à autre chose qu'à trouver le palais de Corvinus pour le revoir.

« Elle l'interrogea sur tout ce qu'il avait fait, tout ce qu'il avait pensé pendant cette longue année de séparation. »

Quant à elle, elle avait épuisé les plus poignantes tortures de la servitude.

Sans pitié, comme toutes les femmes uniquement occupées de leur beauté, Metella se vengeait sur ses esclaves de la moindre blessure faite, dans le monde, à sa vanité.

un air de fête à tous les quartiers de notre ville.

Espérons que l'année se montrera tout entière aussi favorable que le premier jour, et qu'elle ne nous ménagera pas de déceptions politiques et autres.

Par arrêté de M. le préfet, en date du 12 décembre, il est créé dans le département de Maine-et-Loire un service vétérinaire permanent dit des épizooties.

Voici les noms des vétérinaires nommés à cet effet pour l'arrondissement de Saumur :

Commune des Rosiers : M. Duliège, vétérinaire à Beaufort.

Canton de Gennes : M. Deixonne, vétérinaire à Longué.

Les trois cantons de Saumur : M. Hatin, vétérinaire à Saumur.

Canton de Doué : M. Gautier, vétérinaire à Doué.

Canton de Montreuil-Bellay : M. Lepoudré, vétérinaire à Montreuil-Bellay.

Canton de Vihiers : M. Meunier, vétérinaire à Vihiers.

Les vétérinaires des épizooties devront, dès qu'une maladie contagieuse aura été signalée dans leur circonscription, en donner immédiatement avis à M. le préfet, et indiquer aux autorités locales les mesures qu'il convient de prendre. Ils veilleront à leur stricte exécution.

Par décret de M. le Président de la République, MM. Lemardelay (Jean-Baptiste) et Mangonneau (Henri) sont nommés adjoints au maire de Doué.

Le *Patriote* annonce que M. Besnard, maître de Vihiers, vient de donner sa démission.

Par décision de M<sup>r</sup> l'Evêque, M. Périgois, curé de Montreuil-Bellay, a été nommé curé de Pouancé.

M. Subileau, curé de Saint-Saturnin, a été nommé curé de Montreuil-Bellay.

Ces deux nominations ont été agréées par le gouvernement.

M. Breton, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à Gennes.

M. Barbaud, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à la Plaine.

Tours. — Vendredi a eu lieu devant le tribunal correctionnel le procès en diffamation intenté à l'*Union libérale* par M<sup>me</sup> la comtesse de Montijo, mère de l'impératrice Eugénie. M<sup>r</sup> Georges Lachaud plaide pour M<sup>me</sup> de Montijo, M<sup>r</sup> A. Carré défendait l'*Union libérale*.

L'*Union libérale* a été condamnée à 500 fr. d'amende, 500 fr. de dommages-intérêts envers M<sup>me</sup> la comtesse de Montijo, aux frais et dépens, comprenant l'insertion du jugement dans deux journaux de Paris, au choix de la demanderesse, et dans tous les journaux du département d'Indre-et-Loire.

Observations météorologiques. — Le directeur du service météorologique d'Angleterre vient de faire une conférence sur les symptômes du temps, auxquels il attribue une importance des plus grandes, et que les renseignements télégraphiques doivent seulement chercher à compléter. C'est en combinant l'empirisme des observateurs habiles avec les données lointaines, et non à l'aide de formules abstraites, qu'on arrivera à tracer partie du réseau télégraphique. De toutes les remarques que ce savant a faites, nous croyons devoir en donner au moins une. Quand le ciel est rouge le matin, on peut en conclure que l'air est humide, d'où chance de pluie. Au contraire, la même teinte, observée le soir, apprend que les nuages ont été dissous dans l'air, d'où chance de beau temps.

### Faits divers.

La fabrique de bougies du Diamant, à Saint-Denis, a été brûlée vendredi soir. Les pertes sont évaluées à un million.

Une fatale imprudence. — Un affreux malheur vient de jeter la consternation dans la commune de la Chapelle-aux-Bois, près d'Epinal.

Mercredi dernier, trois jeunes garçons de cette commune rencontrèrent un marchand colporteur d'eau-de-vie. L'idée leur vint d'acheter deux litres de ce liquide qu'ils con-

sommèrent sur-le-champ. Un instant après, ces trois individus ayant été vus titubant sur le chemin, furent ramenés chez leurs parents.

Le plus jeune, Eugène Durapt, âgé de seize ans, est mort le lendemain dans la matinée. Un autre, Jules Besson, âgé de dix-huit ans, a succombé quelques heures plus tard.

Quant au troisième, Félicien Bliquez, âgé de dix-huit ans, il n'a dû son salut qu'à des vomissements provoqués par la grande chaleur produite par le poêle près duquel on l'avait placé et il a pu, non sans une vive émotion, assister samedi aux funérailles de ses deux camarades.

### VINGT-CINQ HEURES SUR UNE ÉPAVE.

A Marseille, on signale l'arrivée d'un matelot, seul survivant de tout l'équipage d'un navire qui a péri en pleine mer, corps et biens.

Embarqué au Havre, le 14 septembre, sur le *Duguesclin*, voilier marchand, Alphonse Laclavère eut huit jours de navigation paisible, après quoi le navire fut assailli par une terrible tempête. Une voie d'eau se déclara en plein Océan. L'équipage lutta pendant huit jours contre l'invasion de la mer; mais les mauvais temps continuant, toutes les résistances furent vaincues, et, le 30 septembre au matin, le *Duguesclin* sombra avec tout son personnel composé d'une vingtaine d'hommes.

Laclavère put saisir une épave sur laquelle il resta cramponné pendant plus de vingt-cinq heures. Il avait vu périr autour de lui tous ses compagnons. Lui-même il n'attendait plus que la mort, quand il aperçut un navire à l'horizon : c'était le *Lusa*, de Messine, qui venait de Newcastle. Le capitaine vit, sur le sommet des vagues, un petit corps noir flottant à rebord; il fit gouverner dessus et réussit à sauver le naufragé.

Ce malheureux ne se tenait plus après son épave que par une contraction purement machinale. Il avait presque perdu connaissance. Hissé à bord du navire sauveur, et bien soigné, il se retrouva, au bout de trois jours, capable de reprendre son service. C'est dans cet état qu'il vient de rentrer à Marseille.

On a beaucoup ri dans le temps du serpent de mer du *Constitutionnel*; voici maintenant le *Times*, le grave journal entre tous, qui nous raconte que l'équipage du steamer *Nestor* aperçu dans l'Océan Pacifique un monstre ressemblant à un crapaud gigantesque. Tête 6 pieds, corps gluant et jaune 45 pieds, queue 150 pieds! L'apparition de ce géant des mers a été consigné à la Cour suprême de Shanghai sur les dépositions sous serment du chirurgien et de deux hommes qui se trouvaient à bord lorsque cette immense vivante a montré son hideux crâne au dessus des vagues.

C'est à Orléansville, en Algérie, que se trouve l'église réputée la plus ancienne du monde chrétien, et son existence, qui était ignorée même de l'archevêque d'Alger, a été dévoilée à ce prélat par le Pape. Dans l'un de ses derniers voyages à Rome, M<sup>r</sup> Lavignerie fut, en effet, quelque peu étonné d'apprendre qu'il possédait dans son diocèse ce trésor de l'art chrétien.

« Je ne puis vous donner des détails bien précis, ajouta Pie IX; mais voyez de ma part M. de Rossi, le conservateur des Catacombes, il vous renseignera exactement. »

M. de Rossi fit connaître à M<sup>r</sup> Lavignerie que, d'une inscription relevée sur le pavé en mosaïque de l'ancienne église d'*Opidum Tingitana* (aujourd'hui Orléansville), il résultait qu'elle avait été commencée l'an 323 de l'ère chrétienne, c'est-à-dire peu de temps après la conversion de Constantin.

Aujourd'hui encore il reste de cette église le pavé en mosaïque, les murs à la hauteur de 2 mètres et des restes de l'autel et du siège de l'évêque.

Toute cette partie de l'édifice primitif a été soigneusement recouverte et formée une sorte de crypte que l'on entretient avec le plus grand soin.

De toutes les maladies qui apportent leur contingent au bulletin des décès, la plus commune, la plus désespérante pour les familles, celle qui chaque jour occasionne la plus grande mortalité, c'est assurément la phthisie pulmonaire.

Des expériences faites d'abord à Bruxelles et renouvelées depuis un peu partout ont prouvé que le goudron, qui est un produit résineux du sapin, a une action des plus remarquables et des plus heureuses sur les malades atteints de phthisie et de bronchite.

La meilleure manière d'employer le goudron, c'est sous forme de capsules. Les capsules de goudron de Guyot sont devenues un remède populaire dans ce genre de maladies. La dose ordinaire est de deux capsules à prendre au moment de chaque repas. Le bien-être se fait sentir rapidement.

Pour éviter de nombreuses imitations, exiger la signature Guyot imprimée en trois couleurs sur l'étiquette du flacon.

Dépôt à Saumur, pharmacies Besson, Perdriau, et dans la plupart des pharmacies.

Pour les articles non signés : P. GODERT.

### REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE.

L'année 1876 a été désastreuse pour cette portion malheureusement trop considérable de rentiers qui n'avaient pas compris qu'un état, fût-il administré de la façon la plus habile et la plus sage, ne peut pas supporter indifféremment la charge d'emprunts contractés à 15 ou 20 0/0 et même à des taux plus écrasants encore, et que le jour où les gouvernements débiteurs d'emprunts à gros intérêts ne trouveraient plus à placer de nouveaux titres, ils seraient obligés de suspendre le service de ceux en circulation.

Les porteurs d'emprunts ottomans, roumains, égyptiens, péruviens, ont subi une énorme dépréciation de leur capital.

L'épargne, désillusionnée, s'est portée sur les grandes valeurs françaises, et principalement sur celles dont le revenu s'encaisse directement aux caisses du Trésor, ou qui jouissent de la garantie de l'Etat. Pendant que les emprunts des Etats obérés subissaient une dépréciation plus ou moins considérable, nos rentes, les bons de liquidation, les bons de délégation des chemins de fer, les actions et les obligations, jouissant d'une garantie d'intérêt, ont obtenu une importante amélioration de leurs cours malgré les sérieuses préoccupations que la situation politique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, inspirait au monde des affaires. Les titres les plus favorisés ont été naturellement ceux qui, connus depuis longtemps du public, jouissaient du classement le plus parfait. L'excellente tenue des actions de la Banque de France, en présence de la diminution de leur revenu, nous fournit l'exemple le plus frappant de l'influence que le classement d'une valeur peut exercer sur son cours.

Les titres de création ancienne dotés de ce prestige que donne à si juste titre, en France, la garantie de l'Etat, sont maintenant arrivés à une capitalisation tellement élevée, qu'ils ne donnent plus un revenu pouvant paraître suffisamment rémunérateur à beaucoup de rentiers. Les capitaux de placement vont donc être amenés à se porter sur les valeurs qui, n'étant pas encore classées par suite de leur création plus récente, auraient un revenu égal à celui qui fournissaient les bons des chemins de fer lors de leur émission. Un des titres qui attireront les premiers l'attention, sera évidemment l'action du chemin de fer de l'Est algérien. L'Etat garantit à cette valeur un revenu net de 7,550 fr. par kilomètre aussitôt que le chemin sera livré à l'exploitation. Le revenu correspond à un rendement minimum de 6 0/0, et sera acquis dès le début, de telle sorte que les porteurs d'actions de l'Est algérien n'auront pas à courir le risque des insuffisances de trafic dont ont eu à souffrir les commanditaires des meilleures lignes dans leurs premières années d'existence.

Les rentes italiennes sont à peu près le seul fond étranger dont le cours se soit amélioré en même temps que celui de nos fonds d'Etat. Grâce à une sage administration, l'Italie est bien près d'arriver à l'équilibre budgétaire, et les rentes sont frappées d'un impôt tellement élevé, que leurs porteurs auront à compter sur un dégrèvement, plutôt qu'à avoir à redouter une nouvelle réduction de revenu.

Les fonds espagnols ont peu varié d'une année à l'autre; leur cours était tellement bas à la fin de 1875, qu'une nouvelle dépréciation était difficile. Au 1<sup>er</sup> janvier 1877, le règlement de la dette imposée aux créanciers de l'Espagne va commencer à entrer en vigueur. Il ne sera pas sans intérêt d'en rappeler les principales dispositions. Tous les coupons à échoir, jusques et y compris celui de janvier 1877, sont consolidés en un titre 2 0/0 amortissable à 50 0/0 de sa valeur nominale en 15 ans; le coupon de juillet 1877, réduit au tiers de la somme que l'Espagne avait pris l'engagement de servir à ses créanciers lors de l'émission de ces emprunts, sera payé à raison de 25 centimes ou 1/4 0/0 le 1<sup>er</sup> jan-

vier 1877, et de 25 centimes ou un second quart pour cent le 1<sup>er</sup> juillet 1877. Les coupons du 1<sup>er</sup> janvier 1878 au 1<sup>er</sup> janvier 1882 seront payés à raison de 50 centimes ou 1/2 pour cent l'un. Le coupon du 1<sup>er</sup> juillet 1882 sera payé à raison de 5/8 ou 62 centimes 1/2, et les suivants, à ce même taux, sauf élévation fixée d'accord, entre le gouvernement espagnol et ses créanciers. L'amortissement a été réglé par la loi du 11 juillet 1876 disposant que tous les excédants de recettes seront appliqués à des amortissements de la dette, sous forme d'adjudication ou de rachats sur place. Cette loi stipule, pour l'exercice budgétaire du 1<sup>er</sup> juillet 1877, un minimum mensuel de 750,000 francs à consacrer à l'amortissement, soit, pour l'année, 9 millions. On dispose, en outre, que les 70 millions annuels rendus disponibles à partir de 1889 par l'extinction des bons à douze ans créés pour la consolidation de la dette flottante, seront appliqués à l'amortissement des emprunts consolidés.

Malheureusement la loi ne fixe pas le minimum de la somme à employer chaque année, de 1877 à 1889, à l'amortissement de la dette. Ce minimum est donc abandonné à l'arbitraire du gouvernement espagnol. De plus, l'amortissement se fera non au moyen de tirages au sort avec remboursement au pair, mais au moyen de rachats au cours de la Bourse, et d'adjudications. L'existence de l'amortissement ne peut donc exercer qu'une influence secondaire sur la tenue des cours des rentes espagnoles. La spéculation va avoir dans quelques jours, lors du détachement des coupons échus, à fixer la valeur qu'elle leur attribue.

L'année 1877 verra se résoudre la question depuis si longtemps débattue du système à adopter pour l'achèvement du rayon des chemins de fer français. La question s'est posée nettement cette fois à propos des projets de rachat par les grandes Compagnies de quelques lignes, incapables de faire plus longtemps le service de leurs obligations. Dans la construction et l'administration de quelques-unes des Compagnies secondaires, il a été commis des fautes lourdes. Les grandes Compagnies, qui prendraient la suite des affaires de ces sociétés en détresse, refusent énergiquement de faire supporter par leurs actionnaires la plus légère partie des conséquences de ces fautes. On ne saurait les en blâmer. L'Etat devra-t-il payer la somme nécessaire pour que le service des obligations, et même celui des actions, puisse être continué en totalité ou tout au moins pour une partie plus ou moins forte. Voilà ce que les pouvoirs publics auront à décider, en fixant les conditions de la construction des nouvelles lignes dont l'établissement est reconnu indispensable par tout le monde. En attendant, les porteurs des titres des Compagnies dont le trafic ne suffit pas à payer les intérêts des emprunts, sont fort inquiets, et leur inquiétude se traduit par une dépréciation du cours de ces valeurs. Il est à craindre que cette dépréciation ne s'aggrave, si la prochaine échéance subit un ajournement. La baisse serait surtout forte sur les obligations de la Compagnie d'Orléans à Châlons dont le cours actuel est beaucoup trop élevé, eu égard à la situation si précaire de l'affaire.

**1 FRANC JOURNAL DES RENTIERS**  
en le meilleur des journaux financiers, rue de Provence, 34, Paris, 6<sup>e</sup> année.  
TIMBRES vente au numéro dans les kiosques et  
gares de chemins de fer. Parait  
chaq. dimanche; n<sup>o</sup> fr. en timb. poste  
pour six mois d'essai. Liste des tirages et des titres opposés; renseignements sur toutes valeurs; prix des coupons échus; leur paiement immédiat à 25 c. par 100 fr.; conseils pour placements financiers; ordres de bourse.  
SIX MOIS Administration, M. de BUCARAT, officier supérieur en retraite, et officier de la Légion d'honneur.

**UNE AFFAIRE D'OR!!!**  
**LISEZ!!!**

**BELLES ET BONNES**  
**MONTRES**  
AVEC GILETIÈRE ÉLEGANTE  
expédiées franco.

**APERÇU DES PRIX :**  
MONTRE argent, boussole, secondes. 24 fr.  
MONTRE argent, cylindre rubis. . . . . 20 fr.  
MONTRE glace plate, cylindre rubis. . . 17 fr.  
MONTRE sonnante les heures, 1<sup>er</sup> choix. 25 fr.  
MONTRE marchant très-bien. . . . . 10 fr.  
MONTRE qualité inférieure. . . . . 7 fr.

**GILETIÈRE EN TOUS GENRES**  
DE 2 A 13 FRANCS LA DOUZAINES  
On demande des dépositaires et des courtiers.  
ENVOI D'ÉCHANTILLONS.  
S'adresser à M. COSTE, entrepositaire général, à Taulignan (Drôme).

VILLE DE MADRID  
EMPRUNT 1868.

MM. les Porteurs sont informés que les listes officielles de tous les tirages effectués jusqu'à ce jour, leur sont envoyées gratuitement sur leur demande par lettre affranchie adressée à M. W. de Lamonta, banquier, 51, rue Taitbout, à Paris.

**Purgatif et Dépuratif économique,** efficace, facile à prendre, les *Pilules écossaises de CAUVIN* se trouvent dans toutes les pharmacies. 30 pilules, 2 fr.

**Refusez les contrefaçons.** N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

**REVALESCIÈRE**

Du **BARRY**, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions

(dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dérangement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants, oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermir les chairs des personnes affaiblies ou boursofflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlesuart, le duc de Plaskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure N° 65,311.  
Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur. — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

Cure N° 79,721.  
M<sup>me</sup> Couvel-Pizzala, passage Pommeraye, 5, 7, 9, à Nantes, d'anémie, d'épuisement et d'étouffements.

Cure N° 78,364.  
M. et M<sup>me</sup> Léger, de Maladie de foie, diarrhée tumeur et vomissements.

Cure N° 68,471.  
M. l'abbé Pierre Castelli, d'Épuisement complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; la Revalescière l'a rajoué. « Je prêche, je confesse, je visite les malades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière enlèvent toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, des boîtes de 52 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., déposé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, rue d'Orléans; M. BISSON, successeur de M. TEXIER, M. NORMANDINE, rue St-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (853)

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 16 octobre 1876.

Départs de Saumur :	Arrivées à Poitiers :
6 h. 20 m. matin.	10 h. 30 m. matin.
11 — 30 — — —	4 — 30 — soir.
1 — 30 — soir.	9 — 7 — —
7 — 40 — — —	11 — 41 — —

Départs de Poitiers :	Arrivées à Saumur :
5 h. 50 m. matin.	9 h. 37 m. matin.
10 — 45 — — —	3 — 30 — soir.
12 — 30 — soir.	7 — 39 — —
6 — 20 — — —	11 — 18 — —

Tous ces trains sont omnibus.  
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 DÉCEMBRE 1876.

Valeurs au comptant.			Dernier cours.			Hausse Baisse.			Valeurs au comptant.			Dernier cours.			Hausse Baisse.			Valeurs au comptant.			Dernier cours.			Hausse Baisse.						
3 % j. déc.	71	35	45			Soc. gén. de Crédit industriel et			Canal de Suez, j. janv. 70.	578	75	6	35			Compt. d'esc. p. j. août.	680													

Etude de M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur.  
**ADJUDICATION**  
Le dimanche 14 janvier 1877.  
à Saumur, en l'étude de M<sup>e</sup> ROBINEAU.

**DES BIENS**  
Ci-après désignés, situés commune de Varrains.  
Appartenant aux enfants Louis Duveau-Girard.  
1° Une maison, près la gare du chemin de fer, — écuries, — caveaux, — pressoir et cuvée, — clos de vigne de 50 ares.  
2° Onze ares de pré, dans la Prée-des-Perchers.  
3° Onze ares de pré, au même lieu.  
4° Et 27 ares 50 centiares de pré, dans la Prée-de-Varrains.  
On pourra traiter avant l'adjudication sur les placards apposés. (683)

Etude de M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur.  
**A VENDRE**  
En totalité ou en détail.  
**LA JOLIE PROPRIÉTÉ**

**DE LA BERGÈRE**  
Commune de Bagneux.  
Comprenant :  
Maison d'habitation et d'exploitation, caves, pressoir, jardins et vignes; le tout contenant environ 3 hectares.  
Toutes facilités de paiement.  
S'adresser à M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur. (475)

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT.  
**UNE BELLE MAISON**  
Située rue de Poitiers, n° 35.  
Avec sortie sur le Champ-de-Foire.  
S'adresser à M. PIRON, commissaire-priseur, rue de la Comédie, à Saumur. (688)

**A CÉDER**  
UN MAGASIN DE PARAPLUIES  
Exploité par M<sup>me</sup> V. PICARD-OGER,  
OU A LOUER  
Seulement la maison,  
Rue du Portail-Louis, n° 52.

COMMUNE DU THOUREIL.  
**ADJUDICATION**  
**DE TRAVAUX**  
Le Maire de la commune du Thoureil prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie du Thoureil, le dimanche 14 janvier 1877, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :  
1° 886 mètres courants de terrassements. 2,466 f. 40  
2° 886 mètres courants d'empièvements. 2,268 f. 16  
3° Travaux d'art. 666 f. 63  
4° Perfectionnement et cylindrage. 274 f. 22  
Total..... 5,655 f. 41

Les devis et cahiers des charges sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer du canton de Gennes et à celui de M. l'agent-voyer de l'arrondissement de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

**A LOUER**  
En totalité ou par parties.  
**VASTES CAVES**  
PROPRES AU COMMERCE DES VINS  
Situées à Saumur, rue des Basses-Perrières.  
S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

**ÉTRENNES 1877.**  
M<sup>me</sup> RIBault  
Rue du Marché-Noir et rue de l'Ancienne-Messagerie.  
Informe le public qu'elle a de très-jolis articles qui peuvent être offerts comme étrennes.

TEINTURERIE NOUVELLE.  
**GUIGNARD**  
Teinturier-dégraiseur-appréteur  
SAUMUR.  
Rue de Fenet, 79.  
A l'honneur d'informer le public qu'avec son installation par le moyen du système à la vapeur perfectionné, il peut s'engager à rendre les commandés que l'on voudra bien lui confier dans le plus bref délai, aux conditions les plus avantageuses.  
Teinture, nettoyage de toutes espèces d'étoffes en toutes couleurs, sur soie, soie-laine, laine et coton.  
Spécialité de teinture pour soierie.  
Ameublements, tapisseries, velours d'Utrecht, damas laine et damas soie.  
Nettoyage à sec, détachage de vêtements d'hommes et de dames, sans odeur ni rétrécissement, moirage et glaçage, impressions en tous genres, apprêts de toutes étoffes sans épingle.  
Noir fin pour deuil en 12 heures.

Quai de Limoges, 61.  
**A SAUMUR.**  
**CHALOPPIN**  
SERVICE DE TABLE  
Dans les Repas de Familles, Noces, Bals, Soirées.  
Mise de vins en bouteilles, cirage des appartements, et toutes fonctions de confiance. (651)

**RIELLANT**  
DENTISTE  
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

**OFFRE D'AGENCE**  
Dans chaque commune de France, pour un article facile, pouvant rapporter 1,000 francs par an sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGARD, 14, rue Rambuteau, à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants. (223)

**ÉTRENNES 1877**  
A l'occasion du jour de l'an et pour cause de nouveaux agrandissements, qui commenceront le  
**15 JANVIER**  
**LES MAGASINS DE LA GLANEUSE**  
51 et 53, rue Saint-Jean, à Saumur,  
Vendent avec un rabais considérable toutes les marchandises d'hiver, telles que :  
**Fourrures, Foulards, Cravates, Bonneterie, Capelines.**

**CAISSE SAUMUROISE**  
**L. LE BRAS, BANQUIER**  
18, Rue Beaurepaire, à Saumur.  
Maison à Paris, 48, rue Richelieu.  
Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs sans bordereau ni classement.  
Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs.  
Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

Commission, Consignation, Représentation.  
L'Agence vinicole de la rue Royale-Saint-Honoré, n° 25 (Madeleine Paris) Agence de commission et de locations, en rapports continus avec les étrangers, maisons meublées, pensions de famille, etc.  
Offre à MM. les Négociants en vins et spiritueux, producteurs, bons expéditeurs, son concours actif, sérieux, avec offices de dégustations; situation exceptionnelle pour écouler leurs marchandises auprès d'une clientèle de premier ordre. (823)

**AMER PICON**  
DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN  
Tonique et Hygiénique  
Supérieur à tous Bitters connus  
1<sup>er</sup> MÉDAILLE à toutes les Expositions  
OR à PARIS, PROGRES à VIENNE  
DANS TOUTES LES CAFÉS  
Entrepris g<sup>ral</sup> p<sup>la</sup> France et l'Étranger  
BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28, MARRAIGNE  
Saumur, Imprimerie de P. GODET.  
Certifié par l'imprimeur soussigné.